

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 25.09.15-12

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GADIOZ, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme VERNIER, MM. JABER, ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de procurations : 6	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. PETIGNY pouvoir à Mme GRESSER M. TAUBATY pouvoir à Mme REGALDI Mme LAMY pouvoir à M. ROBERGET Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GADIOZ M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme HALLE pouvoir à Mme BOUDRY
Convocation du : 09/ 09 / 2025	SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTI

DÉLIBÉRATION N° 12 :

Avancement de grade d'un agent de la Police Municipale

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le dossier concernant les lignes directrices de gestion de la Ville d'Arbois a été validé (avis favorable des représentants des élus et du personnel) par les membres du comité technique du Centre de Gestion du Jura le mardi 29 juin 2021,
Elle propose, au vu de ces lignes directrices, de procéder à l'avancement de grade d'un agent promouvable.

Elle précise qu'il s'avère nécessaire de créer l'emploi correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un emploi de Chef de service Police municipale principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs au 1^{er} Octobre 2025
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2025 de la Commune d'Arbois.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 19 septembre 2025

La Maire,


Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



François MARTI

VILLE D'ARBOIS	TABLEAU DES EFFECTIFS	Envoyé en préfecture le 19/09/2025
		Reçu en préfecture le 19/09/2025
EMPLOIS PERMANENTS au 01 Octobre 2025		Publié le 19/09/2025
		ID : 039-243900137-20250915-DEL2025091512-DE

GRADES/ CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		8	
Attaché Principal	A	1	TC
Attaché	A	2	TC
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif	C	2	TC
FILIERE TECHNIQUE		18	
Technicien principal 1ère classe	B	1	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	7	TC
Adjoint technique	C	1	10 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	TC
Agent de maîtrise	C	4	TC
Agent de maîtrise principal	C	2	TC
FILIERE CULTURELLE		3	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
FILIERE ANIMATION		2	
Adjoint d'animation	C	2	TC
FILIERE POLICE		3	
Chef de service de Police Municipale principal 2ème classe	B	1	TC
Chef de service de Police Municipale	B	1	TC
Brigadier Chef Principal	C	1	TC
FILIERE SPORTIVE		1	TC
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	1	TC
TOTAL		35	